

- + Seances, billets, resumes et critiques
- + cliquez sur : <http://allocine.com/goto.asp?rd=affiche>

[Retour](#)

LE PETIT BOUQUET

<http://www.le-petit-bouquet.com>

Le quotidien électronique de l'actualité française

No 869 - Paris, le jeudi 08 mars 2001.

Théâtre : Combat de nègres et de chiens.

C'est une nuit africaine, emplie de bruits étranges comme ces cris de gardiens qui s'interpellent pour ne pas s'endormir. C'est une nuit où les feuilles colorées des arbres tombent et pourrissent lentement au sol. C'est un no man's land, un chantier inachevé, clos sur lui-même. Là, deux chefs, Horn la soixantaine et Cal, la trentaine mènent une vie d'ennui, absurde, trompée par les jeux de dés et le whisky. Mais ce matin, un ouvrier noir est mort. Alboury qui se dit son frère vient récupérer le corps. Il attendra toute la nuit, refusant de se laisser acheter, il ne repartira pas sans le corps. Mais le corps a disparu. Et puis, il y a cette femme qui vient d'arriver de Paris. Horn l'a fait venir pour l'épouser. Il a même prévu un feu d'artifice. Seulement, il faut qu'Alboury parte. Et les tractations pour son départ conduiront à la mort. Jacques Nichet après avoir monté "le retour au désert" en 1995 retrouve l'écriture de Koltès. Sa mise en scène révèle tout le mystère, l'envoûtement et l'humour de cette pièce.

[Fabrice Agret]

Au Théâtre de la Ville (<http://www.theatredelaville.com>) jusqu'au 17 mars à 20h30 / Tél. :

 01.42.74.22.77

[Retour](#)

5) Réflexions sur la société.

La lettre de la FING, 1er au 7 mars 2001

Fondation Internet Nouvelle Génération

<http://fing.org>

Jean-Noël Tronc : ING : "Prenons conscience de ce retournement historique."

A l'heure où, en France, les ministères de la Culture et de la communication, de la Recherche et de l'Economie, des Finances et de l'Industrie créent le réseau pour la recherche et l'innovation en audiovisuel et multimedia (RIAM), quelques jours après la mise en place par le gouvernement canadien d'un groupe de travail national sur les services à large bande et quelques semaines après l'annonce du projet de modification de l'article 17 de la loi d'orientation et d'aménagement du territoire en France, retour sur le rôle de l'Etat dans le

développement de l'internet nouvelle génération avec Jean-Noël Tronc, conseiller nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès du Premier ministre, Lionel Jospin.

Question : *Quelle est la place de l'État français dans le développement de l'internet nouvelle génération ?*

Jean-Noël Tronc : L'État a, me semble-t-il, un rôle à jouer à la fois comme acteur et comme accompagnateur du développement de l'internet de demain. Comme acteur il a un rôle évident avec le financement de la recherche publique et des organismes qui créent les conditions de l'internet de demain. Je pense par exemple à l'INRIA ou au CNRS. C'est d'ailleurs le sens des décisions qui ont été prises lors du troisième Comité interministériel pour la société de l'information (CISI : <http://www.extrafing.org/dossier.php3?iddos=402>) en allouant plus de moyens à l'INRIA et en créant un département technologies de l'information au CNRS. Il s'agit également, pour l'Etat, de créer les conditions de l'innovation en renforçant un certain nombre de dispositifs de formation de haut niveau, comme les licences complémentaires, ou en initiant des projets comme le réseau des Ecoles de l'Internet. Un réseau d'écoles tourné vers les formations supérieures de types ingénieurs notamment, mais pas seulement.

Question : *Et comment accompagne-t-il son développement ?*

Jean-Noël Tronc : L'État est en mesure de lever des verrous aussi bien fiscaux que réglementaires pour faciliter l'innovation. Je vais prendre l'exemple des spin-off. Aujourd'hui, une grande partie des innovations technologiques viennent de jeunes entreprises, elles-même issues d'autres entreprises et notamment de laboratoires comme l'INRIA, France Telecom R&D ou le CEA. Pour faciliter cette dynamique, il a fallu lever un certain nombre de verrous et cela a pu être possible grâce à la loi de l'innovation, dite loi Allègre. Enfin, nous sommes au coeur d'un phénomène d'accélération de la découverte technologique dans un contexte particulier : l'Europe et la France ont un certain nombre d'atouts, et en même temps certains retards autour des technologies IP. Il est donc nécessaire d'accélérer les choses. C'est l'un des rôles de l'État que d'encourager le regroupement des acteurs, des professionnels, et la mise en place de lieux au sein desquels il est possible de réfléchir en termes prospectifs : c'est la mission de la FING et c'est la raison pour laquelle le CISI (<http://www.extrafing.org/dossier.php3?iddos=402>) lui a apporté son soutien. Un soutien qui s'est traduit par le fait qu'un certain nombre d'administrations, d'organismes publics participent aujourd'hui à la Fondation internet nouvelle génération.

Question : *Quelle est la situation du développement des réseaux à haut débit en France ?*

Jean-Noël Tronc : Les réseaux de télécommunication, au sens large, se divisent en trois segments : le réseau de desserte, qui dessert le client final, le réseau de transport intermédiaire ou réseau métropolitain et le réseau de transport longue distance. Sur le réseau de transport longue distance, en France, la concurrence est très importante, avec d'une part de nouveaux opérateurs télécoms, qui ont de la capacité à très haut débit, et d'autre part les sociétés qui exploitent les canaux et les autoroutes et ont installé beaucoup de fibres optiques offrant de la bande passante à haut débit. Sur le réseau de desserte -en tout cas, théoriquement et l'un des enjeux est de rendre cela pratique- il y a plus d'une centaine d'opérateurs en France qui offrent des technologies filaires ou des technologies hertziennes du GSM en passant par la boucle locale radio, le satellite et demain l'UMTS. Sur le maillon intermédiaire en revanche, il y a un vrai problème de pénurie sur une partie du territoire. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de collectivités locales souhaitent jouer un rôle important dans le développement des infrastructures, non pas pour devenir opérateurs, car toutes disent que ce n'est vraiment pas leur métier, mais au contraire pour faciliter la venue d'opérateurs.

Question : *Est-ce la raison pour laquelle Lionel Jospin, en visite à Castres, a annoncé un assouplissement de la réglementation de l'intervention des collectivités locales dans les infrastructures ?*

Jean-Noël Tronc : Les collectivités locales sont des acteurs clés du développement local. Un rôle qu'elles jouent pour d'autres type d'infrastructures : les ports, les aéroports, les routes. Traditionnellement, le droit français incite les collectivités locales à la prudence en matière d'investissement économique dans des marchés concurrentiels. L'objet de la décision du Premier ministre c'est, en gros, de clarifier les règles juridiques d'intervention des collectivités locales quand elles veulent bâtir des réseaux de télécom de type réseau métropolitain. L'objectif est de créer un dispositif clair et incitatif et de retirer un certain nombre de verrous issus de la loi sur l'aménagement du territoire. Il était question, dans cette disposition de la loi, d'une obligation pour les collectivités locales d'amortir des réseaux en 8 ans ! Or aucun des opérateurs de télécommunication n'amortit dans de tels délais. Cette disposition n'avait vraiment pas de sens. De plus, elle prévoyait un constat préalable de carence. Là encore, cela n'a pas grand sens s'agissant de réseaux qui sont en devenir, et dont les usages sont nouveaux. Comme de toutes façons, la législation et la jurisprudence maintiennent un certain nombre de garde-fous très importants en terme de transparence, il nous a paru important de faire quelque chose de très clair et d'assouplir ces deux points. Cette disposition va également permettre aux collectivités locales qui vont bâtir ce genre d'infrastructures, d'en ouvrir l'usage à tout type d'utilisateur (fournisseur d'accès, groupement d'entreprises, administration) et non pas seulement aux opérateurs de télécommunication. Enfin, la disposition, telle qu'elle est proposée, tient compte des préoccupations de l'aménagement du territoire. Les collectivités locales pourront subventionner le développement de certains réseaux à haut débit mais également prendre en charge le financement de l'extension de la couverture d'un réseau GSM, par exemple.

Question : *Le niveau territorial est essentiel au développement de l'Internet à haut débit ?*

Jean-Noël Tronc : Il est déterminant, y compris pour des réseaux à usages publics, comme RENATER. De plus, les services déconcentrés de l'État ont également besoin de se mettre en réseau. Aujourd'hui nous mettons en place ce que nous appelons des systèmes d'informations territoriaux (SIT) qui sont les extranets des services déconcentrés de l'Etat et ont besoin de réseaux haut débit. Et c'est également vrai pour les administrations de l'Etat. Nous avons mis en place cet été l'un des premiers intranets complètement opérationnels parmi les pays de l'OCDE : le réseau AdER. Il interconnecte toutes les administrations au plan central et offre des garanties en terme de sécurité et de qualité de service. Des services viennent se greffer dessus : un annuaire commun, un certain nombre d'applications, pour l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en commun, du travail partagé...

Question : *Des outils que les fonctionnaires de l'administration se sont approprié ?*

Jean-Noël Tronc : Aujourd'hui l'augmentation du volume de trafic sur les intranets ministériels et l'intranet gouvernemental est absolument spectaculaire. Il faut dire que le chantier de l'administration électronique est un de ceux qui a sans doute connu la dynamique la plus forte, et d'une certaine manière, la moins visible depuis le lancement du PAGSI. En 1997, 2 % des postes informatiques de la fonction publique étaient reliés à une messagerie électronique, aujourd'hui c'est le cas pour plus de 40% d'entre eux.

Question : *Et dans le cadre européen, comment se présente le développement de l'Internet nouvelle génération ?*

Jean-Noël Tronc : La situation française, comme la situation européenne, est marquée par un certain nombre de positions de force dans les contenus, dans les technologies mobiles, dans le haut débit, avec un certain nombre de grands opérateurs, de grands industriels, et de grandes sociétés de services. En même temps, un retard a été pris, dû notamment à l'échec européen dans la micro informatique. Le but est de rattraper ce retard et c'est tout l'enjeu d'une mobilisation du type e-Europe : avoir une stratégie commune suivant la dynamique lancée par la plupart des Etats membres, qui ont tous quelque chose d'équivalent au PAGSI. Le projet GEANT (<http://www.extrafing.org/archactu.php3?idactu=729>) fait partie de cette dynamique. Romano Prodi a d'ailleurs recommandé d'adjoindre à e-Europe une dimension "contenu" plus forte, de renforcer les propositions sur la recherche, d'inclure la dimension

fossé Nord-Sud pour que la politique européenne d'aide au développement en tienne compte... Tout cela a été acté sous la présidence française de l'Europe et un certain nombre de chantiers sont prévus en matière de lutte contre la cybercriminalité, parce que le droit pénal en Europe doit progressivement être harmonisé. Concrètement e-Europe c'est ça : une idée de maîtrise de leur avenir par les Européens, de capitalisation sur les domaines d'excellence européens et de définition des outils communs et des domaines dans lesquels plus d'harmonisation est souhaitable.

Question : *Quels dangers identifiez-vous comme tels dans le développement actuel de l'Internet ?*

Jean-Noël Tronc : Le premier des dangers c'est le risque d'un fossé entre ceux qui, de toute façon, auront accès aux technologies de l'information et le reste de la population. Le premier enjeu politique est de faire en sorte que l'ensemble des personnes qui ont besoin d'avoir accès à l'internet, -je pense au monde du travail, à formation initiale- puissent le faire. L'autre enjeu, -et c'est l'objet du chantier "accès public"-, est de faire en sorte que ceux qui souhaitent avoir accès à l'internet puissent découvrir les outils, les usages. Après, la question est de savoir ce que les bouleversements technologiques introduisent en positif et en négatif dans notre société. Dans ce domaine, l'approche du chantier gouvernemental consiste à dire : "Soyons conscients aussi des menaces, des risques, y compris démocratiques. La régulation publique doit avoir comme vertu de maîtriser un certain nombre de développements." Il y a des sujets qu'on connaît : les menaces liées à la protection de la vie privée, de nouvelles formes de criminalité comme le développement général de l'espionnage électronique, qui est une autre forme de menace sur la vie privée, qui peut aussi être une menace économique quand il s'agit d'espionnage industriel. Les décisions prises depuis un an vont dans le sens de l'adaptation, quand c'est nécessaire, de certaines dispositions légales (la reconnaissance de la signature électronique ou de l'écrit électronique, la décision de rendre complètement libre l'usage de la cryptologie), ou bien tout simplement dans la mise en place de nouveaux outils. La création, en mai 2000, d'un office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information au sein de la direction générale de la police nationale va dans ce sens.

Question : *Et les dangers de l'internet de demain ?*

Jean-Noël Tronc : Ils sont liés à des usages technologiques qui ne sont pas encore apparus. L'exemple de la vie privée est particulièrement flagrant. Aujourd'hui les menaces portent sur le fait que les sites de commerce électronique utilisent des données très ciblées sur les comportements du consommateur. Il faut les prendre en compte, mais ce n'est encore rien par rapport au risque d'une traçabilité électronique généralisée de tous nos déplacements physiques, comme c'est théoriquement possible aujourd'hui sur un réseau GSM. Ce sont des menaces d'un genre complètement nouveau. Autre type de menaces, on parle souvent de la perte du sens de la réalité chez certains jeunes, liée aux jeux vidéos. Il y a certainement un problème général dû au fait que nous entrons dans une société de l'image. Dans ce cadre, il est important de donner aux jeunes une éducation pour bien distinguer le réel du virtuel, rappeler un certain nombre de valeurs qui, elles, sont intangibles et structurent la société. C'est un problème plus général qui doit tenir compte de cette dimension particulière qu'est la réalité virtuelle car déjà, dans les laboratoires, les possibilités offertes par la réalité virtuelle sont sans commune mesure avec ce que permettent aujourd'hui les jeux vidéo. Enfin, la dématérialisation d'un certain nombre de procédures, privées (pour le commerce électronique), publiques (dans les rapports avec l'administration) peut, si elle se développe sans qu'on maintienne le principe d'un accès au service selon les formes traditionnelles, créer une nouvelle forme d'exclusion pour la partie de la population qui n'en maîtrise pas les outils. Un danger qu' Yves Lasfargue avait pointé depuis des années dans ses travaux sur l'informatisation des conditions de travail dans le secteur tertiaire.

Question : *Vous êtes friand de science-fiction. Qu'en retirez-vous ?*

Jean-Noël Tronc : On y trouve décrits un certain nombre d'usages qui peuvent fort bien advenir et plus vite qu'on ne pense. Je suis frappé de voir l'importance que les nouveaux

auteurs accordent à tout ce qui tourne autour du phénomène des cyborgs. Le cyborg est un peu le contraire de la robotique. La robotique c'est la machine devenue intelligente. Le cyborg est l'organisme biologique qui intègre de plus en plus de technologie. Ces deux phénomènes, parallèlement, peuvent connaître des développements qui poseront des problèmes sociaux, culturels ou même politiques. Quand on regarde ce qui se fait dans les armées pour améliorer les capacités opérationnelles du soldat du futur, ou en médecine pour résorber un certain nombre de handicaps, nous sommes face à des évolutions qui sont extrêmement prometteuses, si on est capable, demain, de fabriquer des yeux artificiels, de rendre l'ouïe ou l'odorat, à des gens qui en sont privés. On ouvre également la porte à des problèmes de nature éthique que les développements de la bioéthique nous ont déjà posé. Je suis convaincu que ce phénomène d'hybridation entre technologie et biologie posera des questions éthiques. Peut-être plutôt à la prochaine génération, mais elles se poseront.

Question : Et quels seront selon vous les usages nouveaux de l'internet de demain ?

Jean-Noël Tronc : L'internet de demain va se traduire d'une part, par une connexion à très haut débit et permanente et, d'autre part, un lien croissant de type machine-machine et non plus seulement homme-homme ou homme-machine. On perçoit là l'application d'un certain nombre d'usages qui sont aujourd'hui tout simplement impossibles. Des usages dont on parle depuis trente ans sans qu'on les ait jamais vu réalisés, je pense à un certain nombre de télé-services, télésanté, téléformation, ou une partie du télétravail, qui n'avaient pas de sens sans un accès à haut débit démocratisé. Ce qui était une potentialité dont on parlait depuis 30 ans (ce qui a conduit d'ailleurs à la décrédibiliser un peu), est en train de devenir une réalité. La vidéophonie, dont on nous rebat les oreilles depuis la fin des années 60, et qui n'a jamais marché, sera peut-être l'une des applications phares de l'UMTS. Il y a encore très peu de temps, les principaux acteurs du marché considéraient qu'il n'y avait pas de besoin en matière de très haut débit, que ces besoins étaient limités à des applications très précises. Le marché est en train de prouver exactement l'inverse. Nous vivons un retournement historique très important, mais comme toujours, quand nous le vivons dans le moment présent nous n'en sommes pas conscients.

Propos recueillis par Cécile Plet (<mailto:plet@ifing.org>).

[Retour](#)

La lettre de la FING, 1er au 7 mars 2001
Fondation Internet Nouvelle Génération
<http://fing.org>

Le vote de demain.

Besok dresse une synthèse sur le vote électronique qui fait le point sur les initiatives internationales en la matière, agrémentées d'une interview de Régis Jamin, Vice-président d'election.com. Parmi les initiatives signalées notons celle de France Télécom (en lien avec Siemens et le ministère de l'Intérieur italien) reposant sur une technique d'identification du votant, couplant carte à puce et empreintes digitales avec un premier test auprès de 8 000 électeurs prévus en 2002 en France et en Italie. Le système Cybervote développé par Matra Systèmes & Information, Nokia et British Telecom qui prévoit de permettre un système de vote en ligne via terminaux Internet (PC, téléphone portable, PDA...) avec des tests prévus pour 2003. Après les essais menés par [Election.com](http://election.com) lors des primaires démocrates 2000 en Arizona, les Etats-Unis prévoient de proposer un système de vote 100 % en ligne pour les élections de 2004. Notons tout de même que, pour certains, le système n'est pas légitime : "on ne peut laisser une élite ou des sociétés privées prendre le contrôle des scrutins" disait Nabil Antoun, président de l'association belge Eva (Pour une éthique du vote automatisé).